

# 19世紀、琉球王国に関するフランスの海軍・宣教・外交史料

19th-century French naval, missionary and diplomatic archival sources on Ryūkyū

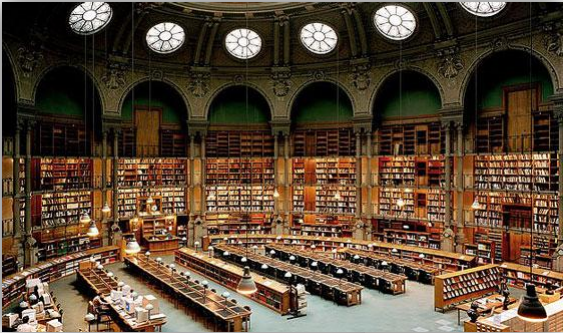
Yasuko D'Hulst

Japan Research Center, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

EAJRS Paris Bulac – 19th September 2013

## 19世紀、フランスと琉球の関係

1758年	イエズス会宣教師アントワーヌ・ゴービル、「シナ人が琉球諸島と呼ぶ諸島についての覚書」を発表。
1787年	探検家ラペルーズ、与那国島に滞在、琉球に関する記述。
~	フランス革命戦争、ナポレオン戦争、アルジェリア征服などで、極東における仏海軍の存在は皆無。この間、英海軍来航、宣教師派遣など。
1832年	ユリウス・クラプロート、林子平の「三国通覧図説」とその地図のフランス語訳を出版。
1841年	フランソワ・ギゾー外相、極東政策開始、ジャン-バティスト・セシーユ提督の沖縄遠征準備。
1844年4月	セシーユ提督、フォルニエ-デュプラン船長を那覇に派遣し通商友好条約締結の要望を通達、宣教師フォルカード居留。
1846年5月	ニコラ-フランソワ・ゲラン船長、座喜味親方盛普（向永保）と会見、宣教師ルテュリュデュ、アドネ居留。
1846年6月~7月	セシーユ提督、古謝安司（尚廷柱）と運天港での通商友好条約交渉。
1848年8月	フランス艦隊、沖縄から撤去、ルテュリュデュ沖縄を離れる。
1854年7月	ペリー提督、琉米条約締結。
1855年2月	宣教師が再び沖縄に居留、ジラルル、メルメ、フュレ。
1855年11月	ゲラン提督、琉仏条約締結。宣教師ムニクー、プティジャン来琉。
1858年	島津斉彬、宣教師を介してフランスから戦艦購入を計画。
1862年10月	宣教師フュレとプティジャン、沖縄を離れる。
1863年	宣教師フュレとプティジャン、横浜、そして長崎に居留。
1867年	パリ万国博覧会に、幕府使節団、薩摩使節団派遣。
1872年	琉球藩設置（第一次琉球処分）。
1878年11月	琉球使節団、フランス代理公使に王府存続の懇願書提出。
1879年	琉球藩を廃し沖縄県を設置（第二次琉球処分）。



国立図書館 (BNF)・リシュレー館  
Bibliothèque nationale de France  
Richelieu

ラ・クールヌーヴ  
La Courneuve



外務省アーカイブ  
Archives diplomatiques  
du Ministère des Affaires étrangères



ヴァンセンヌ  
Vincennes



パリ外国宣教会アーカイブ (AMEP)  
Archives des Missions étrangères de Paris

**BULAC**  
[도서관] [지식] [문화] [연구]  
Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations  
qui réunisse et conserve  
l'ensemble des langues et civilisations



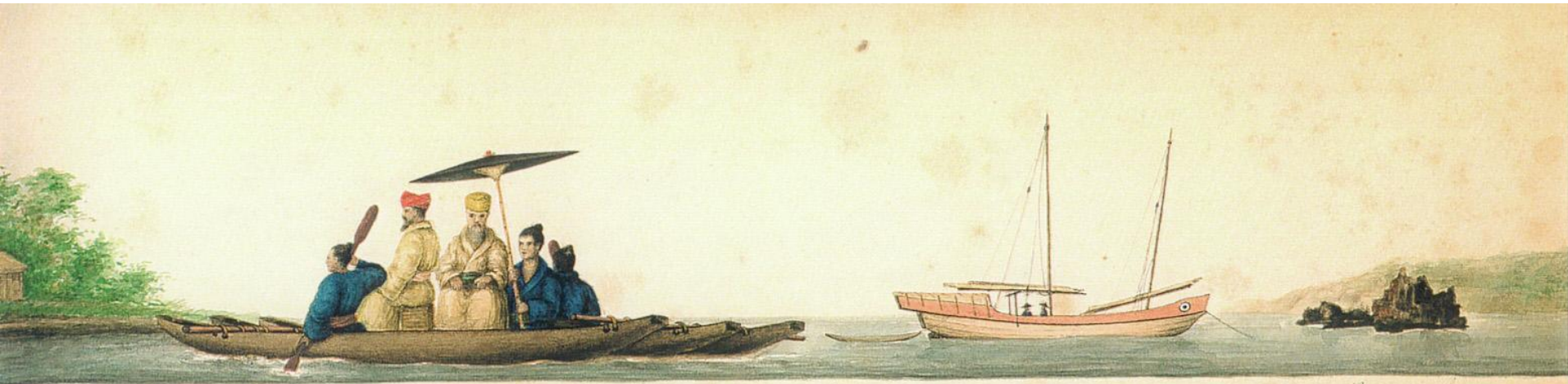
国防史編纂部 (SHD)・海軍アーカイブ  
Service historique de la Défense  
Archives centrales de la Marine

## 海軍史料(1) セシーユ (Jean-Baptiste Cécille) 提督の沖縄遠征関係

海軍アーカイブ BB/4/637

- 運天交渉の際、セシーユ提督と琉球王府の総理官・古謝安司（尚廷柱）との間で交わされた書簡
  - セシーユ「首里の総理官・尚廷柱閣下への書簡」（1846年6月20日）
  - 古謝「セシーユ提督への第一の書簡」の翻訳（1846年7月5日）
  - セシーユ「首里の総理官・尚廷柱閣下への書簡」（1846年7月10日）
  - 古謝「セシーユ提督へ第二の書簡」の翻訳（1846年7月14日）
  - セシーユ「首里の総理官・尚廷柱閣下への書簡」（1846年9月6日）
- セシーユが海軍大臣に送った報告書、長崎の知事への書簡（1846年7月30日）、後継者ラピエール指揮官への手紙（1847年2月23日）
- フランス人将校によって作成された那覇港、運天港の地図、水路測量調査報告書（1846年10月5日）

ピエール・シューによって描かれた運天交渉時の水彩画（バルト海軍准将夫人所蔵）



「琉球の船」



「護衛隊」（見張り小屋？）





運天(メルヴィル)港

*gambay (Canton)  
juillet 1866  
from Schwan*



「古謝安司」



「古謝の従者」

*nison chuan*

# PLAN DU PORT DE OUNTING

(ARCHIPEL LOU-TCHOU)

Levé en Juin 1846,

par ordre de M<sup>r</sup> le Contre-Amiral Cecille,

commandant la division navale de la mer des Indes et de la Chine

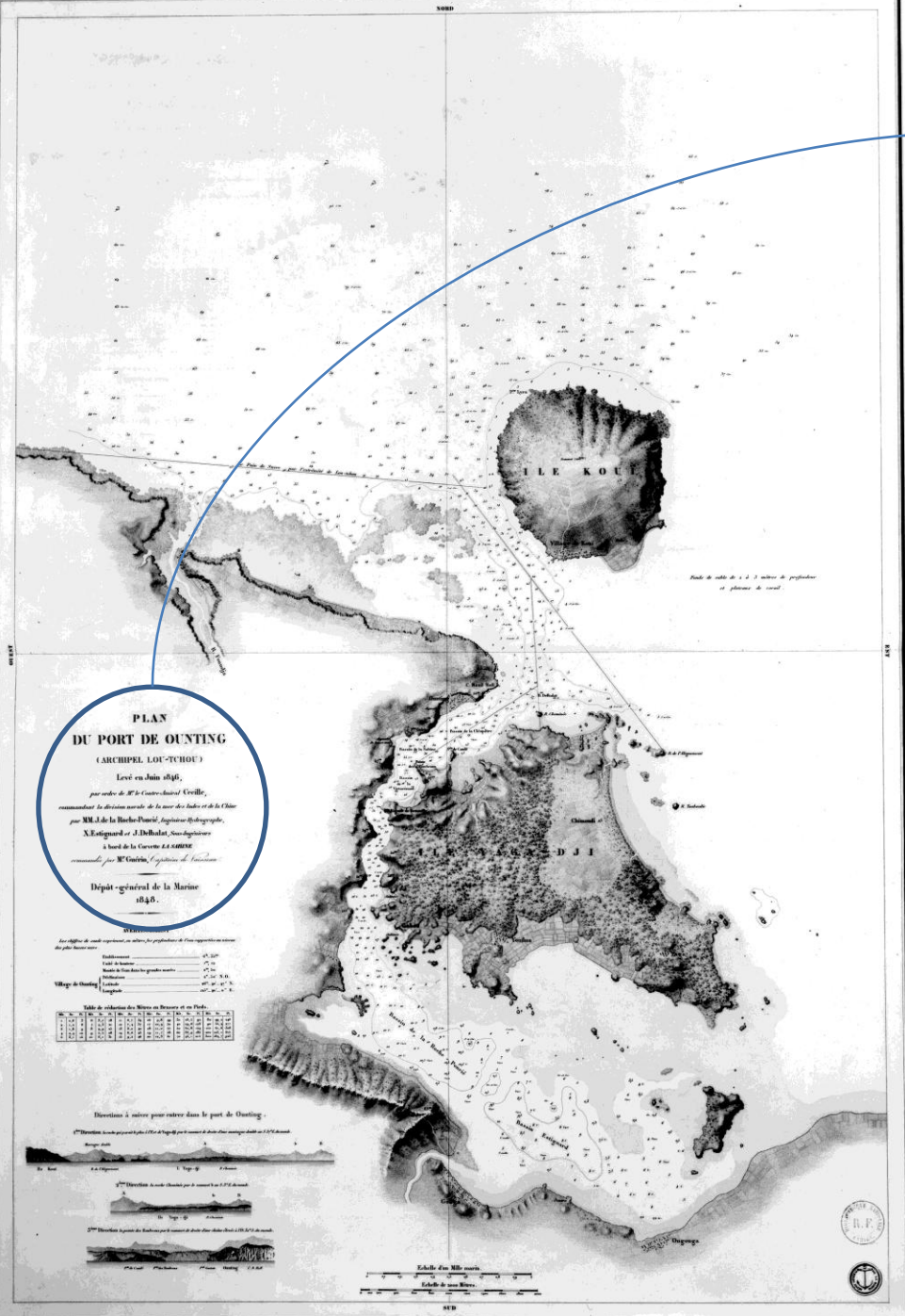
par MM. J. de la Roche-Poncié, Ingénieur Hydrographe,

X. Estignard et J. Delbalat, Sous-Ingénieurs

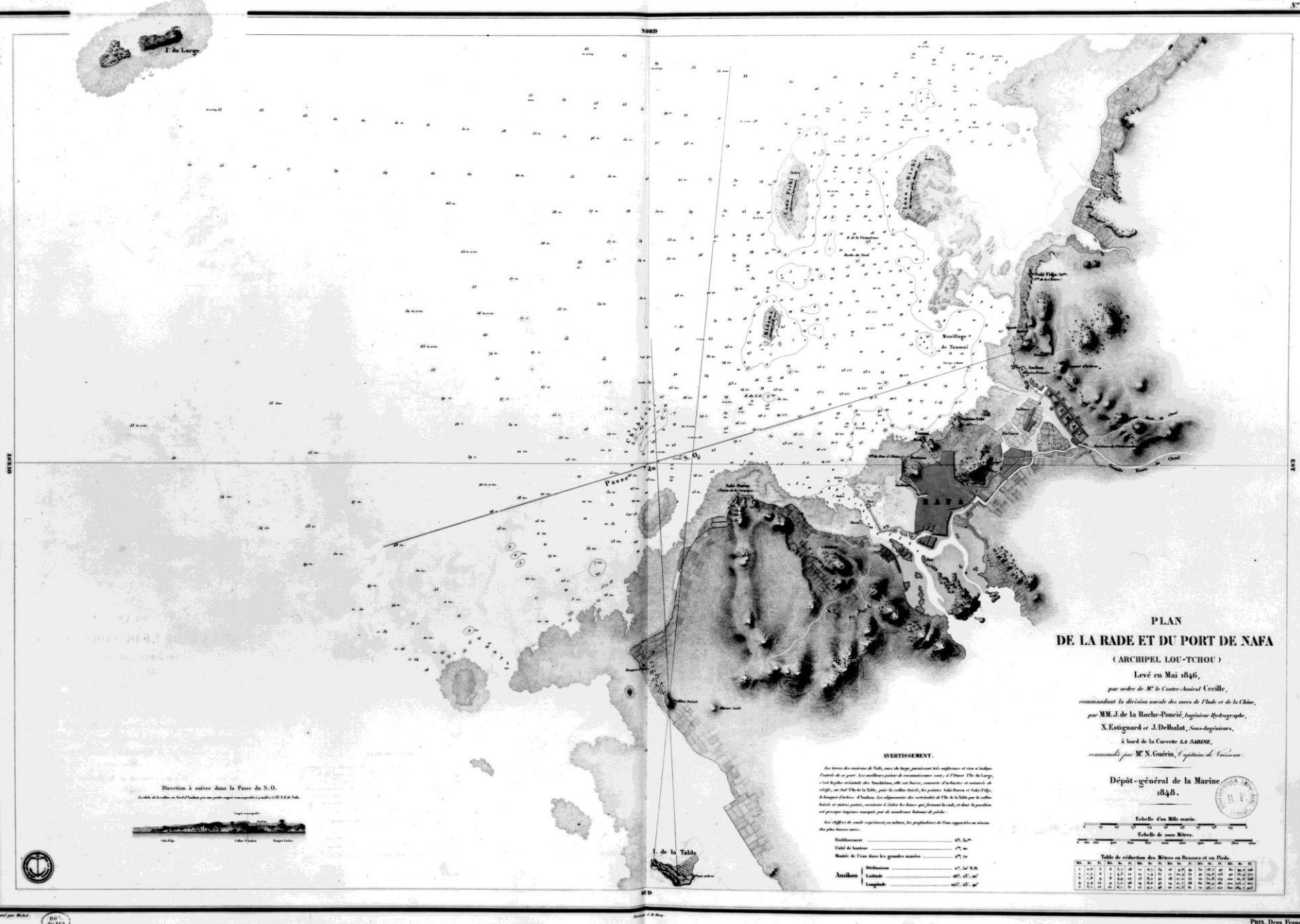
à bord de la Corvette LA SABINE

commandée par M<sup>r</sup> Guérin, Capitaine de Vaisseau.

Dépôt-général de la Marine  
1848.



サビーヌ号(ゲラン船長)のフランス人将校、ド・ラ・ロッシュ・ポンシエらによって作成された運天港地図(1846年6月)



**PLAN  
DE LA RADE ET DU PORT DE NAFÀ**  
(ARCHIPEL LOU-TCHOU)

Levé en Mai 1846,  
par ordre de M. le Contre-Amiral Ceille,  
commandant la division nautique des mers de l'Inde et de la Chine,  
par MM. J. de la Roche-Foucauld, Ingénieur Hydrographe,  
X. Estignard et J. Delhalat, Sous-Ingénieurs,  
à bord de la Corvette LA SABLE,  
commandée par M. N. Guérin, Capitaine de Vaisseau.

Dépôt-général de la Marine  
1846.



**AVERTISSEMENT.**  
Les terres des côtes de Nafà, sans de large, paraissent très élevées et sans a l'angle  
d'angle de ce port. Les meilleurs points de reconnaissance sont à l'ouest de la large  
c'est le plus orientale des îles, elle est basse, composée d'un banc et entouré de  
rochers, au sud de la Table, pour le relief, les points de reconnaissance et de l'île,  
le banc de l'île de Nafà, les alignements des côtes de l'île de la Table par le relief  
haute et autre points, versant à l'ouest des îles qui forment le nord, et dont la position  
est propre à servir de repère pour de nouvelles cartes de détail.  
Les alignements de terre, représentés, en outre, les profondeurs de l'eau rapportées en mètres  
des plus basses mers.

- Établissement ..... 67. 30"
- Ville de hauteur ..... 77. 00"
- Mont de l'île dans la grande anse ..... 77. 10"
- Altitudes ..... 77. 50 N. 00.
- Longitude ..... 102. 57. 00"
- Longitude ..... 102. 57. 00"

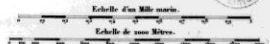


Table de réduction des Mètres en Toises et en Pieds.

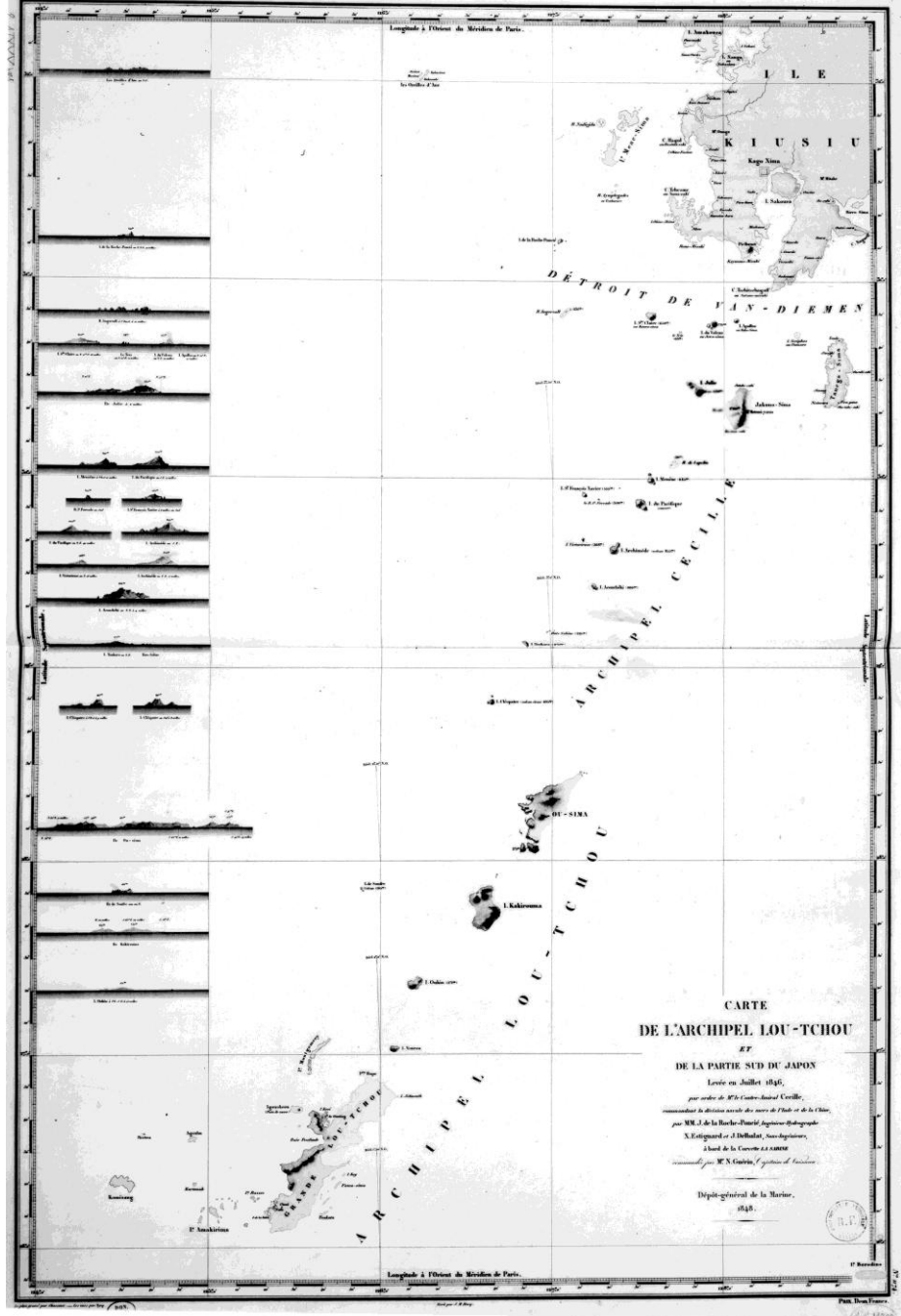
Mètres	Toises	Pieds
1	1.94	5.16
2	3.88	10.32
3	5.82	15.48
4	7.76	20.64
5	9.70	25.80
6	11.64	30.96
7	13.58	36.12
8	15.52	41.28
9	17.46	46.44
10	19.40	51.60
11	21.34	56.76
12	23.28	61.92
13	25.22	67.08
14	27.16	72.24
15	29.10	77.40
16	31.04	82.56
17	32.98	87.72
18	34.92	92.88
19	36.86	98.04
20	38.80	103.20
21	40.74	108.36
22	42.68	113.52
23	44.62	118.68
24	46.56	123.84
25	48.50	129.00
26	50.44	134.16
27	52.38	139.32
28	54.32	144.48
29	56.26	149.64
30	58.20	154.80
31	60.14	159.96
32	62.08	165.12
33	64.02	170.28
34	65.96	175.44
35	67.90	180.60
36	69.84	185.76
37	71.78	190.92
38	73.72	196.08
39	75.66	201.24
40	77.60	206.40
41	79.54	211.56
42	81.48	216.72
43	83.42	221.88
44	85.36	227.04
45	87.30	232.20
46	89.24	237.36
47	91.18	242.52
48	93.12	247.68
49	95.06	252.84
50	97.00	258.00



Direction à suivre dans le Passage de S. O.  
L'altitude de la Table au Nord de l'île par son point le plus élevé est de 77. 50 N. 00.

那覇港沖の地図(1846年5月)





琉球諸島地図 (1846年7月)

## 海軍史料(2) ゲラン (Nicolas-François Guerin) 提督の琉仏条約関係

### 海軍アーカイブ BB/4/735

- フランス語と中国語で書かれた琉仏条約 (Convention entre la France et les Iles Lieou-Kieou) の原本 (1855年11月24日)  
  
琉球王国代表      総理大臣・尚景保 (本部按司朝章)  
                         布政大夫・馬良才 (棚原親方朝矩)  
                         布政大夫・翁徳裕 (野村親方朝宜)
- ゲランが海軍大臣に送った報告書

Convention entre la France et les Sles Liou-tchou.

DIVISION NAVALE  
DE  
LA RÉUNION  
ET DE  
L'Indo-Chine.

Frégate LA VIRGINIE,

185 50

大佛喃西國與大琉球  
國前請和約章程未定  
先諾今且停止待後再  
議今大佛喃西國與大  
琉球兩國大臣酌議  
合約章程在那霸地方  
官衙門

大佛喃西國皇上欽使全權  
大臣兼理各國通商事務總  
領水師兵船提督軍門干爾  
查會同  
大琉球國藩王欽命中山  
布政大夫馬良才  
府總理大臣尚景保酌議合  
布政大夫翁德裕  
約章程各款開列于後



En attendant la conclusion d'un  
traité plus complet entre sa Majesté  
l'Empereur des Français et sa Majesté  
le Roi des Sles Liou-tchou, la convention  
suivante a été passée et arrêtée entre  
les Représentants soussignés des deux  
Gouvernements, à Nafsa, le vingt quatre  
Novembre mil huit cent cinquante cinq

Paris.  
Pour sa Majesté l'Empereur des Français  
M. le Comte Amiral Guérin, Commandant  
en chef la Station Navale de la Réunion, de  
l'Inde, de la Chine et du Japon sur mer,  
et Pour sa Majesté le Roi des Sles Liou-tchou  
leurs Excellences  
Trang-Kin-Pao, Nigent du Royaume  
Koa-Kiang-Isay } Ministres des Finances  
Woum-Ci-yi }  
lesquels sont convenus des articles suivants.

Article 1.  
A l'avenir lorsque des Français viendront  
aux îles Liou-tchou, ils seront traités  
avec toute la courtoisie et les égards qui sont  
dus aux sujets de sa Majesté l'Empereur  
des Français. Toute denrée du pays qu'ils  
demanderont aux chefs ou aux chefs du peuple  
leur sera vendue sans que les autorités locales  
puissent établir aucun règlement prohibitif  
pour empêcher le peuple de leur vendre  
librement. Tous les objets de part et  
d'autre qu'ils voudraient acheter ou vendre  
seront échangés à des prix raisonnables.

Article 2.  
Le Gouvernement de Liou-tchou refusant,  
avec persistance, de consentir à l'achat et  
vente à la location par des Français, de  
terrains, maisons et bateaux, il est arrêté entre  
les soussignés que les terrains, maisons et  
bateaux nécessaires aux Français, leur seront  
fournis

一嗣後凡佛喃西人到琉球各處地方  
西國民人均須友誼和睦當思佛喃  
西皇上民人更宜格外友睦凡佛喃西  
人買食物等項或或地方官代買或  
與琉球民人自買琉球地方官不必  
設立法度禁其勿責其價須要  
公平交易須與本國人無異

凡佛喃西大臣與琉球  
大臣議置買賣地屋籍  
等琉球大臣因  
今兩國大臣妥議准予  
借用如後佛喃西人要  
用或地或屋或船即與  
知琉球地方官該地方官  
即去妥辦借與佛喃西  
人需用如地屋船佛喃  
西人不合該地方官可同  
佛喃西人聽其順便擇

換合意之處不論暫住久用亦聽其自便倘琉球官員不肯  
更換借地屋船等物佛喃西人務必妥議琉球官妥贊合意之處  
常用勿得推委其佛喃西人存放煤炭之地屋要近泊村  
埠頭左右或借或賃與佛喃西國如財煤炭之地或造  
房屋數間或高或大保存煤炭亦聽其順便建造至佛  
喃西人所住地屋船琉球官員宜隨時護衛勿得  
欺凌

一凡佛喃西船進琉球  
各處港口要用各  
色木料淡水等項  
其價公平不得高  
抬如要用別樣物  
件在那霸地方  
官代買

一凡佛喃西船倘在琉球附近地方遭燬  
損傷等情該地方官速令軍民人等  
救護船上之人援救破船並搬運貨物  
該地方官宜設法安排居住俟有佛  
喃西船來送回佛喃西國地方官所  
僱之人工食向船主取領

一凡佛喃西

fournis par les autorités du pays pendant tout  
le temps qu'ils en auront besoin. Si les  
Français ne leur conviennent point, ils les  
feraient remanquer aux autorités locales qui  
devraient alors leur en fournir de plus  
convenables. Faute par elles de faire droit à  
leur réclamation, les Français seront autorisés  
alors à louer les terrains, maisons et bateaux  
à leur convenance.

Un terrain spécial, situé à  
proximité d'un débarcadere, sera concédé  
ou affermé à Cousvii au Gouvernement  
Français par celui de Liou-tchou pour  
y établir un dépôt de charbon et les  
constructions nécessaires à la conservation et  
à l'administration de ce dépôt.

Les terrains, maisons ou bateaux occupés  
par des Français seront inviolables.

Article 3

Contre les frais que des bâtimens français  
entreraient dans une des rades de Liou-tchou  
il leur sera fourni le bois et l'eau dont ils  
auront besoin aux prix courants; mais  
s'ils ont besoin d'autres objets ils ne pourront  
les acheter qu'à Nafsa.

Article 4

Si des navires français viennent à  
naufziger sur l'une des îles Liou-tchou,  
les autorités locales devront, dès qu'elles  
en seront informées, prêter assistance à  
l'équipage, pourvoir à ses premiers  
besoins et prendre toutes les mesures  
nécessaires pour sauver le navire et  
préservier les marchandises. Elles  
devront, en outre, conserver en lieu sûr  
tout ce qui pourra être mis à terre jusqu'à  
ce que des bâtimens de cette nation  
viennent prendre ce qui aura été sauvé.  
Les dépenses occasionnées par le sauvetage  
des naufragés seront remboursées par  
la nation à laquelle il appartient.

Article 5

Les Français auront aux Sles Liou-tchou  
la liberté d'aller où il leur plaira et de  
communiquer

人在琉球各處地方遊行與琉球閩談常事地方官勿勿禁止立通事人踏地通知或隨伴行一切禁止有喃喃西人務買物件別有不濟之徒地方官遣人報知船主聽其自行嚴責

57



一凡喃喃西人  
在泊村埋葬  
墳地方官宜時  
常保護毋得毀  
壞其墳

communiquer librement et sans obstacles avec les habitants. On ne les fera pas accompagner d'agents obligés de les suivre ou d'espionner ce qu'ils font; mais si ces personnes cherchent à acheter de force des objets ou commettent tout autre acte illégal, elles seront arrêtées par les autorités locales sans pour cela être maltraitées, et remises au Capitaine du 1<sup>er</sup> Bâtiment français qui arriverait aux Iles Loo. Echoué.

Article 6.

à Oumai est un cimetière pour les Français; leurs tombes et tombeaux sont respectés.

Article 7.

Le Gouvernement de Loo. Echoué nommera des pilotes capables pour veiller les Bâtiments qui passeront au large de L'île, et si quelque un se dirige vers Naha, les pilotes se rendront dans de bons barreaux pour le conduire à un mouillage sûr. Le Capitaine pourra au pilote cinq piastres pour ce service, et le même prix sera donné pour aller de la rade en dehors des brisants.

Article 8.

Lorsque des Bâtiments mouilleront à Naha les autorités locales leur fourniront du bois au prix de 500 sages par tonne, et des câbles de bois et de l'eau au prix de 600 sages par mille câbles ou six barriques.

Article 9.

Il arrive que des matelots ou autres d'un des Bâtiments de Suéne s'écarteraient des navires de commerce français, les autorités locales, sur la réquisition du Capitaine, font tous leurs efforts pour découvrir et restituer sur le champ toutes les marchandises dérobées ou volées.

Parallèlement, si des habitants des Iles, privés de quelques biens, venaient se réfugier dans des maisons françaises ou à bord des navires, l'autorité locale s'adresserait au Capitaine du Bâtiment ou au maître de la maison qui, sur la preuve satisfaisante, prouverait toutes les mesures nécessaires pour que l'indemnité soit effectuée.

Article

一凡喃喃西船進  
琉球那霸港口  
如要用各色木料  
每壹千觔給付錢  
叁千六百文如用  
淡水每壹千觔給  
付錢六百文俟琉  
球官代買

一凡喃喃西兵船商船到琉球各處  
停泊遇有水手人等上船散遊逃亡  
船主告知琉球地方官該地方官實  
力查會解送船主勿得隱匿倘有玩  
球人員罪逃入喃喃西人居住屋  
內或喃喃西船內躲避地方官亦告  
知喃喃西住居之人或告船主查明  
罪由亦即酌送琉球地方官辦罪  
彼此不得庇匿

Article 10.

Si, malheureusement, il s'élevait quelque rixe ou quelque querelle entre les Français et les Loo. Echoués, comme aussi dans le cas où, dans le cours d'une semblable querelle, un ou plusieurs individus seraient tués ou blessés, les habitants seraient arrêtés par les autorités du pays qui les feraient punir, s'il y avait lieu, conformément aux lois du pays. Quant aux Français ils seraient remis au Capitaine du 1<sup>er</sup> Bâtiment français qui se présenterait aux Loo. Echoués.

Article 11.

Si, des Bâtiments en détresse ou en avarie, arrivent aux Iles Loo. Echoué, les autorités locales s'empresseront de leur porter secours, de rechercher les matériaux nécessaires pour les réparer et de mettre à leur disposition un local pour y déposer les agrès du navire, les marchandises et le vêtements de l'équipage.

Enfin il reste bien entendu que, quelque chose qu'il arrive, la France jouira toujours, aux Iles Loo. Echoué, des mêmes avantages que la nation la plus favorisée.

Le désir mutuel des deux Gouvernements est qu'il existe toujours une entente parfaite entre leurs sujets respectifs.

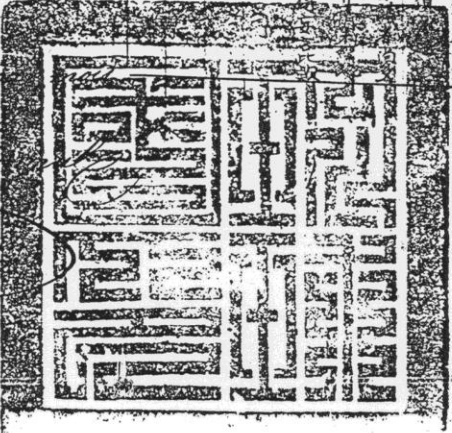
兩國四位大臣面同親筆書名畫押蓋印各執一份存照

一凡喃喃西人倘有不注匪徒在琉球地方  
與琉球匪徒互相爭鬪毆傷致斃傷琉球  
人由琉球裁會審明照琉球國例治罪  
係喃喃西人由喃喃西船主拘拿寄  
明照喃喃西國例治罪倘船不持獲  
來之船主亦可代辦此事不得游辭  
以傷和好

一凡喃喃西船到琉球或有遭厄宜加意保護凡船  
中絕索物件所帶備財行李衣服等項概不  
听之持無論在何地方琉球官員宜飭差所護  
安排喃喃西國與琉球兩國國民人  
相及照勿傷和好以工十一段章程未曾  
倘後琉球國與別國談通商事化留人等  
議分晰者均照別國議款增減琉球官勿  
無礙

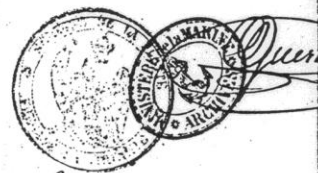
尚景保  
翁德裕

咸豐五年乙卯十月十五日在那西公館寫馬良才



Font signi les j  
et an que d'...

L. C. H.



Le Capitaine de la France,  
Chang. Hin Pao.  
Le Ministre des Finances,  
Signé: Nô Hong. Gray.  
Hou. Si yi.

Lion-tchou, des mêmes avantages que la nation la plus favorisée.

Le désir mutuel des deux Gouvernements est qu'il existe toujours une entente parfaite entre leurs sujets respectifs.

Font signé les jours mois et an que dessus.

Le C. Amiral

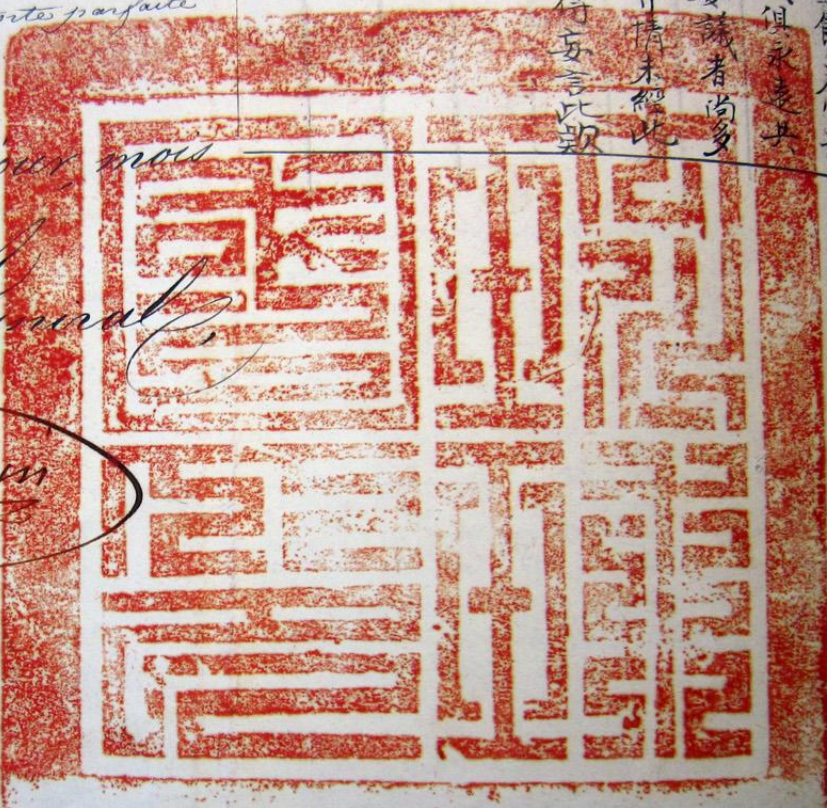


Guerrin

Le Régent du Royaume: Signé: Chang-Kim Pao.

Les Ministres des Finances,

Signé: Ha Liang-Osay.  
Houn-bi-yi.



存照

此球官勿得妄言此欺  
地留人等情未經此  
往未嘗妥議者尚多  
同國民人俱永遠共

琉球王国の朱印とゲラン提督のサイン

## 宣教史料(1)

### パリ外国宣教会アーカイブ vol. 184

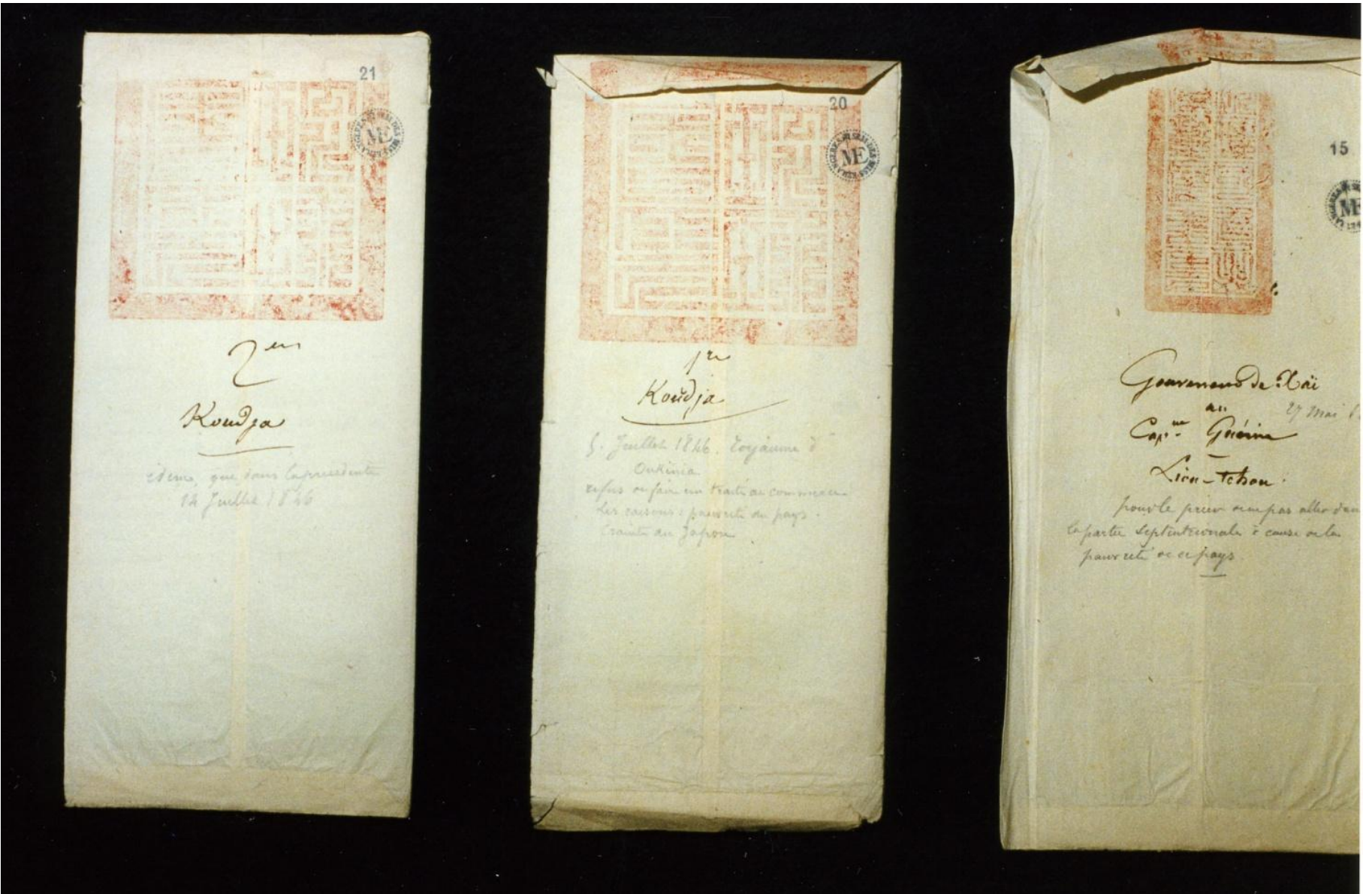
- 1846年の運天交渉の際、琉球王府からフランス側へ渡された漢文書簡3通の原本

第15号 「首里の王府代表からゲラン船長への書簡」(1846年5月27日)

第20号 「古謝安司からセシーユ提督への第一の書簡」(1846年7月5日)

第21号 「古謝安司からセシーユ提督への第二の書簡」(1846年7月14日)

- 1844年のフォルニエ-デュプラン船長と、1846年のゲラン船長の、セシーユ提督に宛てた報告書のコピー



21



*2<sup>m</sup>*  
*Kounga*

*Stamps, que sous la présidence  
14 Juillet 1866*

20



*1<sup>m</sup>*  
*Kounga*

*St. Juillet 1866. Royaume d'  
Ouhinia.  
rapus ou fait un traité de commerce  
les raisons : présents du pays  
Crainte au Japon*

15



*Gouvernement de Kouga  
au  
Cap Kouga  
Lieu Tchou*


*pour le privilège de pas aller dans  
la partie septentrionale à cause de la  
pauceté de ce pays*

3通の書簡の封筒(タテ約30cm X ヨコ約15cm)

Lettre de S. le Gouverneur  
de Saï, au Commandant Gouin.  
27 mai 1846.  
Lieu-tchen.

其稟琉球國中山府布政大夫向永保為稟請事切照敝國  
雖窮所產無多然此港口因其與首里那霸相近稍有經商  
之人更兼附近田舍所產物件較之遠地猶是多矣是以  
大人臨國以來所需物件百般拮据聊得倭辦以至于今不知  
日後如何得以調辦哉正在愁慮之秋乃蒙

大人鈞諭本月初六日要船到北邊約住三十多天所有應用  
物件若不許私買私賣宜差人辦事等語茲敢稟請者雖深  
恐懼但念山北地方山林維多膏壤維寡所產物件比于近

15  
  
Gouverneur de Saï  
au  
Cap. Gouin  
Lieu-tchen.  
27 mai 1846

pour le priver ou pas aller dans  
la partie septentrionale à cause de la  
pauvre etc. de ce pays.



大人電鑒前情俯垂憐恤停止駕到山北之舉則感德不盡矣  
至論勿使通事人等跟隨一欵經蒙

台諭承應凜遵但是敝國小民居多而知禮者鮮矣是以卑職  
經飭通事人等每遇

大人等出外之時為之跟隨既聽候命令以便辦事復指揮愚

民以勿失禮若乃無使通事人等跟隨守護不啻供應有缺  
更恐蠢爾愚民或有失禮得罪也若愚民失禮則在

大人雖經容宥而在卑職心實不安乞准仍使通事跟隨不勝

仰望之至矣切稟



道光二十六年五月初三日中山府布政大夫向永保謹稟

Réponse de Kouidja à la 1<sup>re</sup>  
lettre de Nam et au Dato du  
20 Jumi 1846.

具稟琉球國中山府總理大臣尙廷柱為瀝陳苦情泣乞憐

憫事去月二十八日恭蒙

大人罷召面頌

瑤函携歸展閱之下即到首里謹行奏明

國王嘆曰此事關係尤鉅何如方安汝宜會同諸官確議具奏

遵即召集官吏詳細議定謹題請

旨奉列

殊比今該

20



*Kouidja*

S. Juillet 1846. Royaume de  
Oukinia  
refus ou fin un traité de commerce  
Les raisons: pauvreté du pays  
Crainte du Japon

セシーユ提督に宛てた古謝安司(尙廷柱)の第一の書簡(1846年6月20日)

雖深恐懼然如前所陳實有難以措行之處故敢冒瀆伏乞  
大人洞察國力不及之可憐俯重大邦恤小之仁慈恩准所請  
仍祈回國之後婉為

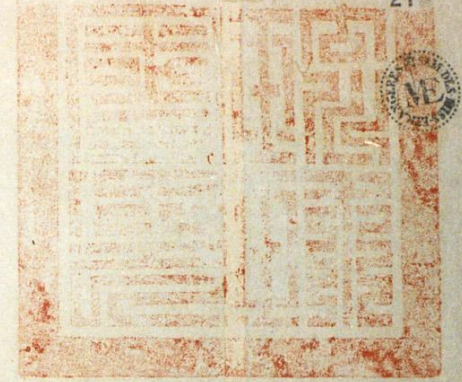
奏請施行則上自

國王下至官民俱感

再造之德千秋萬歲頂祝不忘矣切稟

道光二十六年閏五月十二日琉球國中山府總理大臣尚廷柱謹稟





2

Koudja

idem, qui sans la présence  
14 Juillet 1846

2

2<sup>e</sup> lettre de S<sup>te</sup> la Koudja  
au C<sup>te</sup> am<sup>te</sup> Cocher  
14 Juillet 1846.

具稟琉球國中 山府總理大臣 尚廷柱 為再瀆

尊聰泣乞憐憫事 恭蒙

大人鈞諭內云 貴國所來之回文 並却和好交易之情 余依爾等之意 宜盡情申奏 然余之職者 盡忠實 奏斷不敢謊言 欺上 故余弗能言 貴國有如此之窮苦 等因 展讀之下 不勝驚懼 寢

食不安 茲敢再稟者 恐煩

尊聰但查 敝國如曾所稟 禪丸小邦 所屬諸島 亦俱福小 既無

セシーユ提督に宛てた古謝安司(尚廷柱)の第二の書簡(1846年7月14日)

連之地也此皆實心實語並非虛誕故經具稟敢行請辭至  
于

貴國船隻寄泊之時則可給糧食者給之可給柴水者給之

允可力調辦者自應竭心料理焉伏念

貴國

皇上睿智明達必有定奪施行但照料周全之處無非出于

大人再造之恩叩乞

大人俯垂憐憫于其回國之後如前所稟婉為轉

奏恩准所請且查他國人員到此之時各處把守路上跟隨不

租人家不得長留此係國家法度更祈

大人准將伯多祿先生一同帶回則上自

國王下至官民生生世世遙望西土焚香拜手頂祝

洪福于無疆矣切稟



道光二十六年閏五月二十一日琉球國中山府總理大臣尚廷柱謹稟

## 宣教史料(2)

パリ外国宣教会アーカイブ vol. 568, vol. 569

- 沖縄に滞在した8人の宣教師の手紙や日記  
    フォルカード、ルテュリュデュ、アドネ（1844年-1848年）  
    ジラルル、メルメ、フュレ、ムニクー、プティジャン（1855年-1862年）
- 沖縄の宗教、言語、社会を論じたルテュリュデュの報告書のコピー（1849年）
- 沖縄に滞在する宣教師の仲介で島津斉彬がフランスから戦艦を購入する計画に関する内容のフュレの手紙（1858年）

encablure, lorsqu'on a laissé porter pour 11 heures. La pointe sur laquelle nous  
arrivons avant la nuit, paraît avoir environ 4 lieues de largeur. Au milieu,  
presque sur le rivage, est un petit rivage environné d'arbres, dont on distingue  
parfaitement le toit et la fumée. Dans la journée, bien que nous ayons  
été constamment au vue de terre, on n'a signalé que 2 ou 3 bateaux de  
pêcheurs. Le soir, le vent s'est calmé, et nous avons encore quelques expériences  
pour demain.

Dimanche 28.

In Porto Patrocinii Ste Josephi.

Le temps s'est remis tout à fait au beau, le soleil se lève brillant, pour  
l'homme servi par une jolie petite brise. Après nous être promené  
toute la nuit devant la pointe sud, nous remontons de qui le jour paraît  
vers la baie de Napakiang, située à trois lieues dant le nord. Sur notre route  
nous remarquons plusieurs fois des insulaires nous observant de la côte;  
nous rencontrons ainsi plusieurs bateaux pêcheurs, nous ne pourrions pas  
s'égarer ou ils passeraient trop près de nous, mais par un accident. Enfin, à 2 h  
précises, nous sommes en rade, et nous laissons tomber l'ancre. Les  
voiles ne sont pas encore entièrement déployées, qu'un bateau accoste  
à bord. Il nous amène le fameux Anach, un autre mandarin qui prend  
le par sur lui, quoiqu'il porte strictement le même bonnet et le même  
costume; quatre autres petits mandarins ou plutôt scribes dont deux  
qui paraissent interprètes ordinaires s'occupent d'abord tout bien que mal  
une manière d'anglais. Pour ces 6 hommes sont complètement vêtus  
et coiffés à la japonaise; ils parlent et entendent fort bien le mandarin,  
bien qu'entendus ils se servent d'une autre langue exclusivement parlée  
par les bateliers, langue non chantée et fort douce à l'oreille. Les scribes  
sont tous chez le commandant seul avec Augustin; j'assiste à la séance.  
Il est inutile de donner ici la réponse aux questions: « Où va-t-il vous?  
qui êtes-vous? et autres semblables. Nous leur avons demandé si  
notre tour qui ils étaient, et comme ils ne sont donnés seulement  
pour le <sup>gouverneur de</sup> ~~gouverneur~~ au profit de la ville, M. Duplan a dit qu'il  
désirait obtenir une audience de ce haut personnage, pour lui faire connaître  
lui-même à lui-même le but de son voyage. Il ont été manifestés  
le désir d'avoir par écrit le nom, titre et qualité du commandant,

## Actualités

### Consultation des archives

La salle de consultation des archives, située au 28 rue de Babylone 75007 Paris, est accessible uniquement sur rendez-vous, de 9h00 à 11h45 et de 13h.15 à 16h30, du lundi au vendredi.

### A propos...

A l'occasion d'un événement, d'une commémoration, d'une publication, les archives des MEP vous proposent de découvrir des séries originales de documents.



### LE DÉPART DES MISSIONNAIRES

par Charles Louis de Frédy de Coubertin (1822-1908) Sont représentés sur ce tableau : Mgr Jacques Thomine-Demazures, vicaire apostolique du Tibet. Quatre missionnaires qui seront martyrs en Corée : Just de Bretenières, serrant la main à un zouave ; Henri Dorie, les bras croisés ; Louis Beaulieu, embrassant le compositeur Charles Gounod, Luc Huin. Etienne Albrand, supérieur du Séminaire. Henri Lacordaire, Charles de Coubertin, le peintre, avec sa mère Caroline de Pardieu ; son épouse Marie Marcelle de Crisenoy ; ses enfants : Paul, Marie, Pierre (futur président du Comité international des Jeux Olympiques).



## 外交史料


### 外務省アーカイブ

- フォルカード神父の沖縄派遣に対する中国の反応について（1844年）（ナント）
- 琉仏条約についての外務省の評価（条約は批准されなかった）（1855年）
- パリ万国博覧会における、薩摩藩と幕府との競合に関して、薩摩使節団がその団長に琉球王の称号を与えたこと（1867年）
- 最後の2人の宣教師を連れ戻すため、マソ船長を沖縄に派遣した際の報告（1862年）
- 台湾での琉球漁師殺害（1871年）、日本への琉球王国併合を中国は認めないこと（1872年）、74年の台湾出兵（1874年）
- 琉球使節団によってフランス代理公使ジョフロワに提出された、王府の存続を求める懇願書（1878年）
- 日中間の交渉とグラント調停について（1880年）

Traduction.

Exposi

présenté au Ministre de France  
par les Agents de Liou-Kiou  
le 20 novembre 1878

Moao-Tung Sai, Mo-Kiou Isai  
et leurs collègues, officiers  
Judiciaires du Royaume de  
Loohoo, pour par les cir-  
constances de  péril imminent  
dans lequel leur petite contrée  
se trouve entraînée, présentent  
cette pétition convenablement  
préparée pour laquelle ils  
demandent une considération  
Compatissante.

Loohoo est une petite  
contrée qui, depuis le temps de  
Hun-ou de la Dynastie  
Ming, (1372) a payé tribut

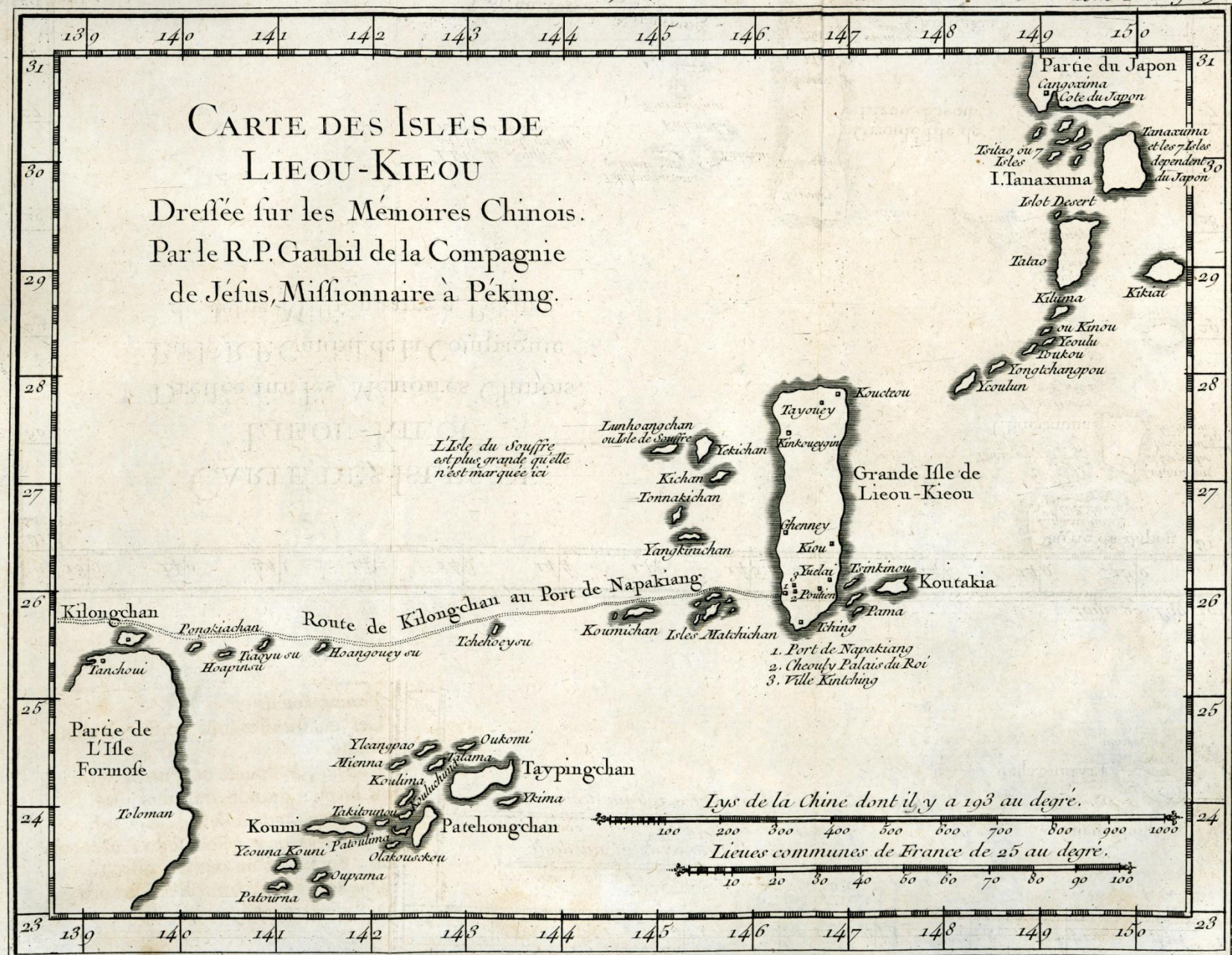
琉球王国の三司官  
富川親方盛奎(毛鳳来)  
与那原親方良傑(馬兼才)

フランス代理公使ジョフロワに提出された  
琉球使節の懇願書の翻訳(1878年11月27日)

## フランス国立図書館 地図部門・東洋写本部門所蔵資料

- ゴービルの「シナ人が琉球諸島と呼ぶ諸島についての覚書」に添付された琉球諸島地図（1751年）
- ゴービルによって描かれた琉球諸島地図（1751年） [gallica](#)
- ゴービルの地図をもとにビュアシュによって複写された琉球諸島地図（1754年） [gallica](#)
- 「琉球三省ならびに三十六嶋之図」を含む「三国通覧図説」林子平（1785年） [gallica](#)
- 「三国通覧図説」のクラプロートによる翻訳（1832年）
- サビーヌ号のフランス人将校によって描かれた那覇港と運天港の地図（1846年）
- 「四十二国人物図説」西川如見（1720年） 琉球人の図を含む
- 「使琉球記」 [gallica](#)
- 「琉球国志略」
- 「職貢図」

[電子図書館ガリカ http://gallica.bnf.fr/](http://gallica.bnf.fr/)



「シナ人が琉球諸島と呼ぶ諸島についての覚書」に添付された琉球諸島地図









「四十二国人物図説」西川如見(1720年)





「職貢図」に描かれた琉球人

## その他

- ギメ美術館
  - 巻物「琉球楽人の図」江戸上り（1820年）
- ケ・ブランリ博物館（人類博物館旧蔵）
  - 沖縄陶器、芭蕉布など
  - <http://www.quaibrantly.fr/>
- 1867年パリ万国博覧会カタログ
- トロワ市公文書館
  - フォルニエ-デュプランの報告書、手記、デッサン（1844年）
- 琉球・沖縄関係コレクション
  - BULAC 東洋語図書館旧蔵文献、現代資料
  - EHESS日本研究所 「琉球王国評定書文書」「鹿児島県史」「沖縄県史」「大日本維新史料」「歴代宝案」などの歴史資料、及び現代資料
  - Collège de France 日本学高等研究所 シャルル・アグノエルのフィールド・ノート

科学研究費助成研究プロジェクト

研究課題番号:09041026

「フランスにおける琉球関係資料の発掘とその基礎的研究」

1997年度～1999年度

代表者 赤嶺政信

<http://kaken.nii.ac.jp/d/p/09041026.ja.html>